



## **Projet de réalisation d'un giratoire sur les RD518Z et 53A à Heyrieux et aménagements connexes**

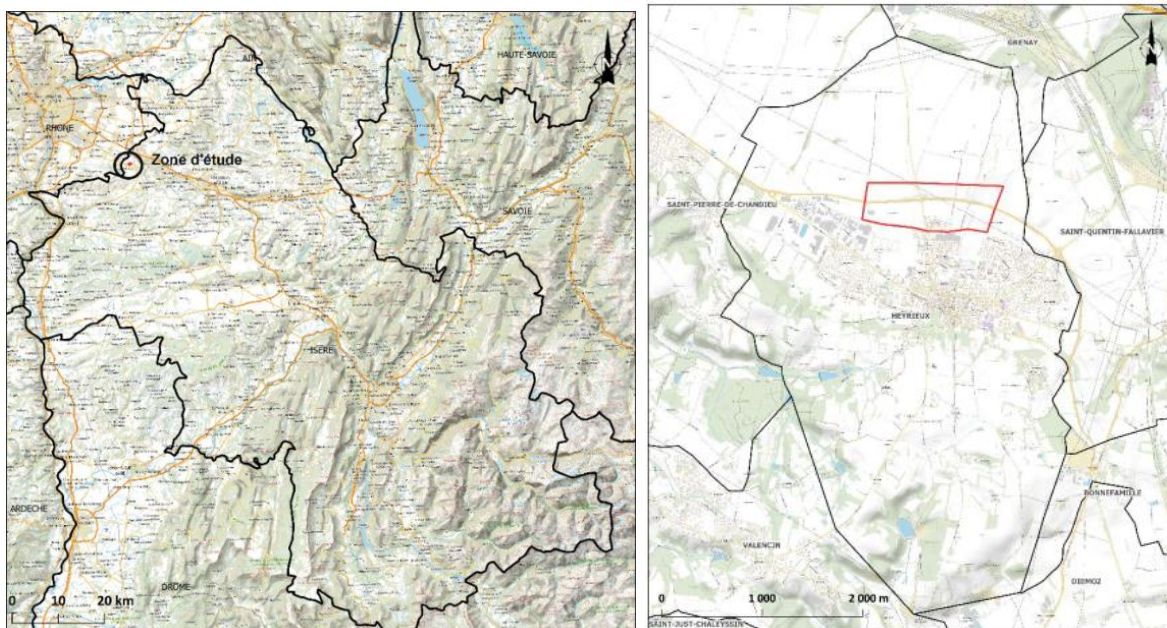
# **Autorisation environnementale**

# **Note de présentation générale**

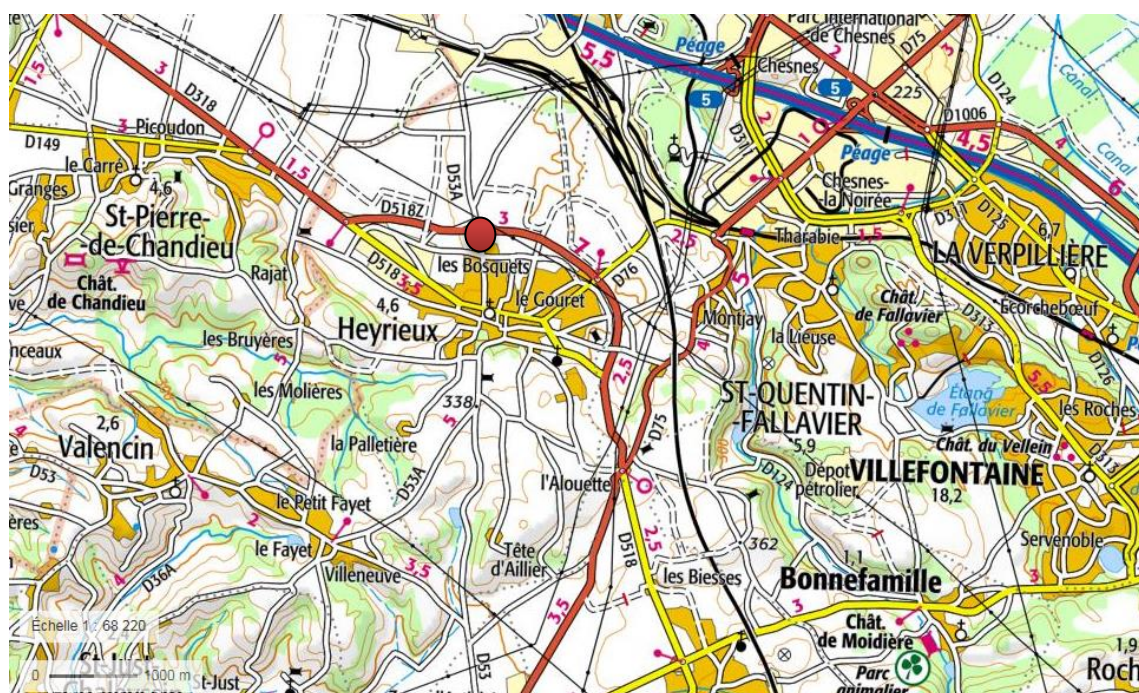
## Table des matières

1	Le projet .....	3
2	Organisation de la Maîtrise d'ouvrage .....	4
3	Objectifs du projet.....	5
4	Travaux.....	6

# 1 Le projet



Le projet se situe sur la commune d'Heyrieux dans le département de l'Isère, en limite avec le département du Rhône.



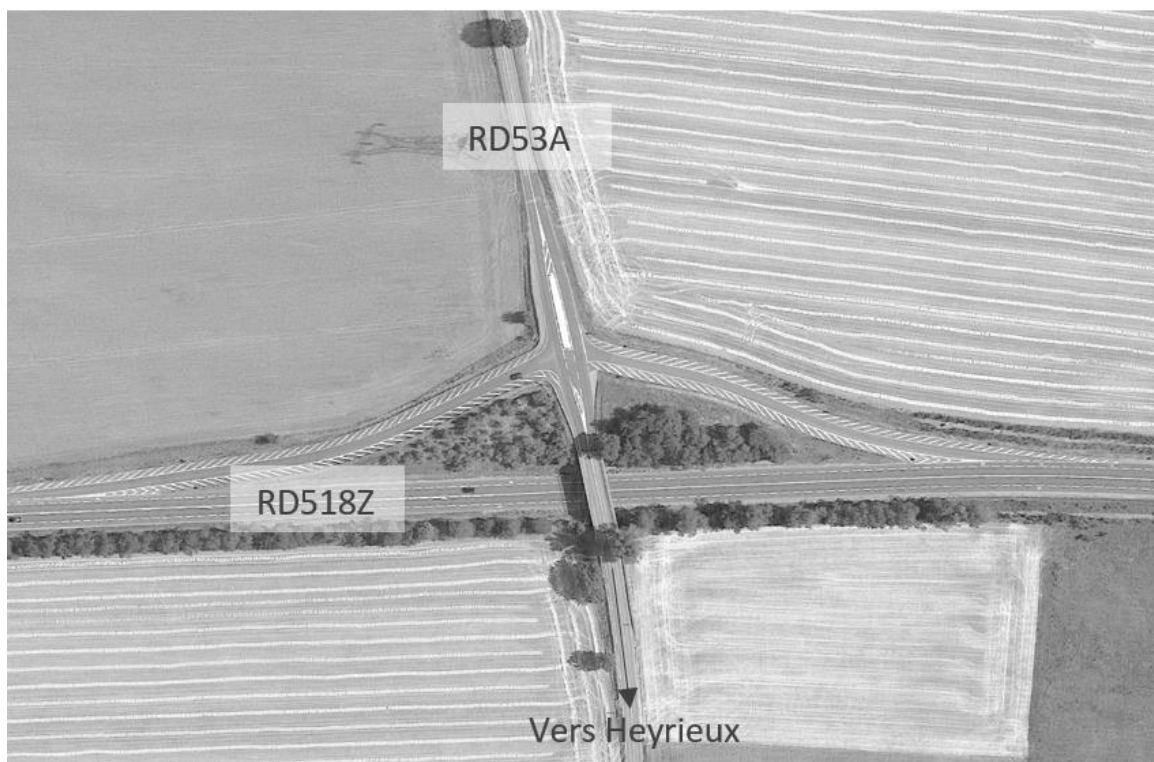
**Il concerne la création d'un nouveau carrefour de type giratoire, aux intersections des routes départementales RD53a et RD518z.**

La RD518z, de direction est-ouest, est la voie de contournement nord de la ville d'Heyrieux, et permet de relier la rocade est de Lyon et Saint-Priest à la zone logistique du Parc des Chesnes de Saint-Quentin-Fallavier, d'envergure européenne. Son trafic est très important (>18 000 véhicules/jour), avec une forte part modale de poids lourds.

La RD53a, direction nord-sud permet d'accéder depuis Heyrieux, à la zone de Grenay/Saint-Laurent-de-Mure et à l'aéroport de Saint-Exupéry.

La RD53a traverse aujourd’hui la RD518z par un passage supérieur. Des bretelles au nord de la RD518z permettent de :

- Sortir de la RD518z depuis l’est, direction nord ou sud de la RD53a
- Entrer sur la RD518z vers l’ouest, depuis le nord ou le sud de la RD53a



## 2 Organisation de la Maîtrise d’ouvrage

Le maître d’ouvrage est la **commune d’Heyrieux**.

La ville a confié à la SPL **SARA Aménagement** par convention de mandat délibérée le 25 mai 2021, la réalisation des études et des travaux d’aménagement du giratoire sur les RD53A et 518Z.

SARA Aménagement agit au nom et pour le compte de la commune d’Heyrieux, sous son contrôle, dans la limite des attributions définies dans la convention de mandat.

Les voiries concernées sont des routes départementales gérées par le **Département de l’Isère**. Ce dernier a transféré la maîtrise d’ouvrage du projet à la commune d’Heyrieux par une convention de transfert de maîtrise d’ouvrage et de financement relative à la réalisation d’un carrefour giratoire sur les RD518Z et RD53A sur la commune d’Heyrieux signée le 11 juin 2021.

Le financement de l’opération est réparti entre le Département et la Commune comme suit :

Dépenses	Département	Commune
Réalisation du giratoire, démolition des ouvrages	100%	0
Branche sud	75%	25%
Acquisitions foncières	0	100%
Prestations dont il n’est pas possible de distinguer l’affectation	89%	11%

Le projet fait l’objet de comités techniques et de pilotage dans lesquels sont présents à la fois des représentants de la commune et le Département de l’Isère.

Différents prestataires ont été retenus ou associés pour mener à bien le projet :

- Maître d'œuvre : Groupement WSP, Caudex, Ameten
- Nouveau maître d'œuvre depuis 2024 à la suite de la résiliation du premier marché
- Bureau d'études réglementaires : Ameten
- Etudes géotechniques : Ginger CEBTP
- Inventaires 4 saisons : Acer Campestre
- Prestataire : Chambre d'Agriculture

### 3 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont multiples :

- Permettre la circulation des convois exceptionnels sur la RD518Z, transitant pour partie aujourd'hui par le centre d'Heyrieux, du fait notamment du gabarit insuffisant de deux ouvrages sur la RD518Z ;
- Améliorer la desserte de la ZA des Broses existante en permettant tous les mouvements d'accès depuis la RD518z (actuellement limités à ceux provenant de l'est), et tous les mouvements de sortie vers la RD518z (actuellement limités à ceux en direction de l'ouest) ;
- Déclasser la RD518 entrant par l'ouest d'Heyrieux et la requalifier en avenue urbaine et paysagée, plus sécurisée et apaisée du point de vue de la circulation.

Ce dernier point permettrait en effet de déclasser l'itinéraire TE120 empruntant l'avenue du 19 mars 1962 (RD518), l'avenue du Général Leclerc et la RD76 et de le reporter sur la RD518z, actuellement classée en TE72, et d'ainsi apaiser la traversée du centre d'Heyrieux en sortant le transit de poids-lourds et convois exceptionnels du centre-ville.



L'objectif de requalifier l'avenue du 19 mars 1962, actuelle RD518 classée TE120 est de sécuriser cette entrée de ville, de la rendre plus paysagée, avec modification complète du profil en travers de la voirie, de façon à aménager une voie verte, des noues de récupération des eaux pluviales, de dimensionner la voirie à une circulation moins routière, de façon à limiter le trafic poids lourds très important en centre-ville. L'ambition de la ville est de sécuriser les déplacements tous modes actifs sur son entrée.

Les travaux de réseaux ont déjà été entrepris en 2024 sur l'avenue du 19 mars 1962 (RD518) sur les réseaux d'assainissement pour mettre les réseaux eaux pluviales / eaux usées en séparatif tout le long de l'avenue du 19 mars 1962, et déconnecter les mauvais raccordements (EU sur EP et inversement).

Les enfouissements des réseaux aériens se sont déroulés fin 2024 et sont prévus jusqu'au T1 2025.

La collectivité acquiert depuis fin 2024 les parcelles correspondant aux délaissés de l'avenue, afin de réaliser la requalification de l'avenue à partir de 2025 pour une partie de l'avenue.

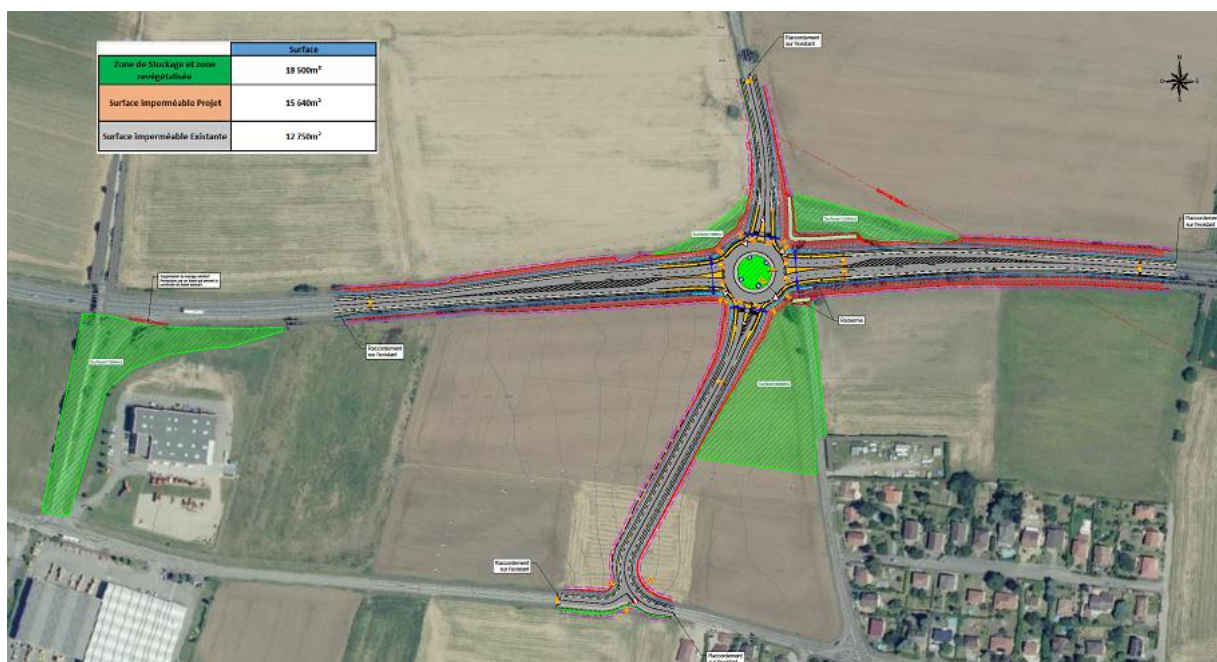
## 4 Travaux

L'opération du giratoire sur les RD518Z/RD53A occasionne la démolition d'ouvrages et de voiries, des terrassements, du débroussaillage et de l'abattage d'arbres et d'arbustes, et la réalisation de structures de chaussées, d'enrobés, et de plantations.

- Démolition de l'ouvrage supérieur de la RD53A sur la RD518Z et des bretelles associées ;
- Abattage et débroussaillage au niveau des emprises des nouveaux aménagements ;
- Réalisation d'un carrefour giratoire à quatre branches entre la RD53A et la RD518Z ;
- Création d'une branche sud reliant le giratoire au chemin de Savoyan ;
- Démolition de l'ouvrage supérieur supportant un chemin agricole au-dessus de la RD518Z, à environ 570 m à l'ouest du passage supérieur de la RD53A ;
- Suppression d'un accès à la RD518Z vers l'est, au niveau de ce passage supérieur du chemin agricole ;
- Le démantèlement des voiries inutilisées et leur transformation en espaces végétalisés ;
- La mise en impasse de la rue Albert 1er, futur ex-RD53A au sud de la RD518Z, jusqu'à la desserte du lotissement et l'entrée à une parcelle agricole.

Ces travaux s'accompagnent d'aménagement d'espaces verts, avec la plantation de haies, d'arbres et l'ensemencement de type prairie. Des haies arbustives seront plantées en alignement de la RD518Z, en remplacement des haies de robiniers, peu qualitatives.





Le projet étant excédentaire en matériaux, il est prévu de créer des merlons paysagers plantés, qui auront l'avantage de limiter le coût de transport de ces matériaux et réduire l'empreinte carbone associée, et créeront un masque visuel entre le lotissement de la rue des Améthystes et la voie sud du giratoire. La hauteur des merlons sera de 3 m à 3,50 m pour chacune des parcelles, avec un terrassement en pente douce pour une meilleure intégration paysagère.



L'estimation du montant des travaux est de 2 800 000 € HT.

Le coût global (études, foncier, travaux) s'élève à 3 250 000 € HT.

La durée de réalisation des travaux est estimée à 1 an, et sera phasée pour permettre de conserver les circulations sur la RD518Z, et limiter l'impact sur le trafic.

Les travaux du giratoire et ceux de la requalification de l'avenue du 19 mars 1962 ne seront pas réalisés en même temps afin de ne pas impacter la circulation sur l'ensemble de la commune.